Les conseils

La coopérative est pilotée par ses actifs. Deux conseils officiels existent également et assurent la tenue sur le long terme des engagements et objectifs de SCANI.

- Fonctionnement de l'assemblée générale permanente
- Le conseil d'administration
- Le conseil de surveillance
- Proposer sa candidature à l'un des conseils
- Les candidatures aux conseils
 - Candidature de Christophe Daniel
 - Candidature de Gwenaël Adine
 - Candidature de Pascal Hérard
 - Candidature de Jérôme Louis
 - Candidature de Stéphane Gendrin
 - Candidature d'Alfred Urban
 - Candidature de Bruno Spiquel
 - Candidature de Cérdic Colson
 - Candidature de Thierry Corniot
 - Candidature de Pascale Doz
 - Candidature de Christophe Delaunay
 - Candidature de Franck Mouchel
 - Candidature de Jean Andorin
 - Candidature d'Hervé Chadelat
 - Candidature d'Alain Arnault
 - Candidature de Marc Zugetta
 - Candidature de Mathieu Deburgrhave

Fonctionnement de l'assemblée générale permanente

L'assemblée générale de l'ensemble des membres de SCANI est souveraine.

Le principe est que n'importe quel membre peut solliciter l'assemblée générale et ce, en tous temps. Le canal de communication principal de l'assemblée général est l'email. Afin d'éviter les sollicitations intempestives ou les erreurs d'expéditions de mail qui arriveraient chez plusieurs centaines de personnes, les sollicitations de l'assemblée générale sont à soumettre au conseil d'administration ou au conseil de surveillance. Afin d'éviter une captation du pouvoir par ces deux instances, un groupe représentant au moins 10% des membres de SCANI peut forcer l'un des deux conseils à transmettre une sollicitation.

Le principe de fonctionnement est le suivant :

- La ou les personnes qui sont à l'origine de la demande formulent les bases du débat et définissent sa durée. Il est donc nécessaire de préparer le terrain et de réfléchir aux points les plus évidents afin de formuler au mieux les choses pour permettre à chacun de réfléchir et de s'insérer dans le débat.
- La durée habituellement constatée est de 2 semaines mais peut être plus longue ou plus courte en fonction des sujets. Il ne faut pas perdre de vue que de nombreux membres ne lisent pas leurs mails quotidiennement, et qu'une durée de débat ne peut donc être inférieure à une semaine.
- Les personnes souhaitant débattre se font connaître et choisissent, ensemble, la méthode de débat (par email, réunion physique, barbecue, ...)
- Si un membre le demande pendant la durée définie, celle ci est doublée. C'est utile lorsque des points de débats nouveaux sont soulevés tardivement et nécessitent plus de discussions.
- La raison d'être du débat est de définir une question qui sera mise aux voix. Il est possible qu'un débat aboutisse à une absence de question, auquel cas, le processus s'arrête.
- Si une question a été précisément définie, elle est posée à l'assemblée générale dès la fin de la période de débat.
- La durée du vote est d'une semaine. De la même façon que pendant le débat, la durée peut être doublée si un membre le demande (participation insuffisante, par exemple)
- Le vote ne peut être pris en compte si l'abstention est majoritaire au sein de la coopérative. Dans ce cas, on considère que la question a été mal posée, elle est donc renvoyée aux débats et donne lieu à une seconde période de vote. Le vote est valide quel que soit le taux de participation lors de sa réitération.

Ce principe de fonctionnement est décrit de façon plus détaillée dans les statuts de la coopérative .

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration n’est pas un organe de gestion à proprement parler ni de contrôle du travail, de sa qualité ou de sa quantité. Il a pour mission principale d’intervenir en cas d’échec d’obtention d’un consensus au sein des actifs et tranche la décision. En cas de partage des voix au sein du conseil d’administration, le président du CA tranche.

Sa composition actuelle, compte tenu de la pluralité des rôles de ses membres, ne permet pas un exercice correct de cette mission. Il est donc nécessaire de définir une composition cible qui soit pluraliste par rôles et secteurs géographiques., les membres du CA impliqués dans l’opérationnel choisissant un rôle prédominant et s’efforçant de ne pas manger à tous les râteliers. Ce cadre de fonctionnement, devra, s’il s’avère être probant, faire l’objet d’une modification des statuts.

Le CA veille en particulier à la bonne tenue des comptes et de la communication au sein de la coopérative, à l’organisation des débats et votes de l’assemblée générale permanente et à l’image de SCANI en général.

Membres du conseil d'administration

- 20160718 : Candidature Bruno Spiquel (depuis le 5 novembre 2016)
- 20160902 : Candidature Gwenael Adine (depuis le 5 novembre 2016)
- 20160902 : Candidature Alfred Urban (depuis le 5 novembre 2016)
- 20180615 : Candidature Marc Zugetta (stagiaire depuis le 18 juillet 2018)
- 20180615 : Candidature Alain Arnault (stagiaire depuis le 18 juillet 2018)
- 20160902 : Candidature Christophe DANIEL (du 5 novembre 2016 au 14 octobre 2017 et depuis le 10 octobre 2019)

Présidents du conseil d'administration

- Christophe Daniel (du 5 novembre 2016 au 13 octobre 2017)
- Gwenaël Adine (du 14 octobre 2017 au 9 octobre 2019)
- Marc Zugetta (depuis le 10 octobre 2019)
- Afred Urban (depuis le 6 novembre 2020)

Anciens membres du conseil d'administration

- 20160823 : Candidature Stéphane Gendrin (du 5 novembre 2016 au 14 octobre 2017)
- 20160902 : Candidature Christophe DANIEL (du 5 novembre 2016 au 14 octobre 2017)

- 20160902 : Candidature Jérôme Louis (du le 5 novembre 2016 au 14 octobre 2017)
- 20170904 : Candidature Jean Andorin (stagiaire du 14 octobre 2017 au 18 juillet 2018)
- 20180615 : Candidature Mathieu Deburgrhave (stagiaire du 18 juillet 2018 au 10 octobre 2019)
- 20170915 : Candidature Franck Mouchel (stagiaire depuis le 14 octobre 2017)

Décisions du conseil d'administration

- Décision du 3 octobre 2016 concernant le règlement des prestations passées de développement logiciel et d'entretien du réseau
- Décision du 5 novembre 2016 concernant la présidence du CA
- Décision du 16 octobre 2017 concernant la présidence du CA
- Décision du 16 octobre 2017 concernant le changement du siège social
- Il n'y a pas eu de changement de président en 2018
- Décision du 10 octobre 2019 concernant la présidence du CA
- Décision du 6 novembre 2020 concernant la présidence du CA et la création du titre de "Haut Parleur de SCANI"
- Décision du 28 mai 2025 concernant la modification du fonctionnement tarifaire de la coopérative

Le conseil de surveillance

Mission

Le conseil de surveillance est garant de l'application en tous temps de la Charte éthique Scani

Méthode de fonctionnement

Chaque membre du conseil de surveillance doit s'imprégner de l'esprit de SCANI, comprendre la charte, le passif de la coopérative et peut à ce titre demander toute explication ou récit qui lui semblerait utile à d'autres membres de SCANI.

Le conseil de surveillance pose ses questions avec respect et courtoisie en se gardant de toute discrimination et se doit de trouver des solutions aux problèmes d'éthique qu'il a soulevé ou qui lui ont été soumis en gardant à l'esprit le fonctionnement de SCANI

Lors des débats de l'assemblée générale permanente, le conseil de surveillance de réunit pour traiter l'ordre du jour qui émane des débats et qui sera voté sous l'angle éthique et peut, s'il le souhaite, présenté un compte rendu de ses propres débats à l'assemblée générale avant le vote.

Le conseil de surveillance peut exiger l'exclusion d'un membre du conseil d'administration d'un débat ou d'un vote où cette personne serait en position de conflit d'intérêt manifeste, étant entendu qu'il serait souhaitable que chaque membre du conseil d'administration fasse lui même ce travail pendant les débats et lors des votes.

Le conseil de surveillance peut limoger un membre du conseil d'administration sous condition d'expliquer avec précisions les motifs, tenants et aboutissants de cette décision à l'assemblée générale permanente. Dans le cas ou la situation exigerais que le conseil de surveillance limoge plusieurs membres du conseil d'administration, il a l'obligation de lancer un débat et un vote à l'assemblée générale permanente.

Le conseil de surveillance valide les documents de transparence et fait un état des lieux annuel sur l'application de la charte et le bilan financier des acteurs en risque de conflit d'intérêt.

Moyens

Le conseil de surveillance dispose d'une liste interne de diffusion d'email qui ne comprend que ses membres. Les membres du conseil de surveillance peuvent demander le remboursement de leur frais dans l'exercice de leur mission.

Composition

Le conseil de surveillance est exclusivement composé de membres physiques sans intérêts financiers dans la coopérative. Idéalement, ils devraient également être par ailleurs représentants de l'intérêt collectif au sens large (élus, chambre de commerce, gérant d'entreprise, ...). Les membres du conseil de surveillance peuvent, bien entendu, participer au reste de la vie de la coopérative de façon bénévole.

Il est élu par l'assemblée générale permanente et est composé d'au moins trois personnes et d'au plus sept personnes.

Membres du conseil de surveillance :

- Thierry Corniot (depuis le 5 novembre 2016)
- Pascale Doz (depuis le 5 novembre 2016)
- Christophe Delaunay (depuis le 20 mai 2017)
- Eric Apffel (depuis le 10 octobre 2019)

Anciens membres du conseil de surveillance :

- Pascal Hérard (du 5 novembre 2016 au 23 janvier 2017)
- Cédric Colson (du 5 novembre 2016 au 23 janvier 2017)
- Hervé Chadelat

Proposer sa candidature à l'un des conseils

A la date de l’écriture de ces ligne, le travail au sein des conseils de SCANI n’est toujours pas cadré mais il ne demande qu’à l’être. Le but de ce document est d’éclairer les candidats à l’élection des conseils de SCANI afin de leur permettre de savoir exactement à quoi ils s’engagent et la marge de manœuvre disponible.

Points communs aux deux conseils

Être élu dans un conseil de SCANI est un mandat donné par l’assemblée générale permanente pour une durée de trois ans. (renouvellement des conseils par tiers).

S’il est bien entendu possible de démissionner en cours de route sans avoir à motiver sa décision, il est prudent de considérer que ces trois ans sont un engagement minimal de durée.

Les membres des conseils d’administration et de surveillance de la coopérative sont les représentants de celle-ci devant la loi. Ainsi, ils sont déclarés auprès du registre du commerce et chaque membre apparaît sur le KBIS de SCANI. Il est donc nécessaire de ne pas être frappé d’inéligibilité ou d’interdiction de gérer une entreprise.

Afin de se familiariser avec la fonction, et pour s’assurer que tout ira bien dans la durée, depuis l’exercice 2017, SCANI adopte des « administrateurs stagiaires ». Ceux-ci sont élus et inscrits aux mêmes listes de discussion que les administrateurs déclarés mais ne disposent pas d’un droit de vote au sein des conseils et ne sont pas déclarés auprès du registre du commerce.

Les fonctions d’administrateurs peuvent ensuite être entérinée et le stagiaire inscrit au registre du commerce, ou bien la période de stage peut être prolongée (par exemple si aucune action notable n’a pu permettre de vérifier que tout se passait bien entre un administrateur stagiaire et SCANI au cours d’un exercice). Enfin, il peut être simplement mis fin à la fonction d’administrateur stagiaire si, pour une raison ou une autre, « ça ne colle pas ».

Les administrateurs ont le droit de mener toute action de nature à protéger leur responsabilité personnelle et juridique.

Investissement en temps

Être membre d’un conseil ne consomme actuellement pas de temps, chaque personne étant seule juge de ce qu’elle veut bien donner à la coopérative.

Il semble tout de même prudent de prévoir 3 à 6 réunions annuelles de l'ordre d'une demi journée, celles-ci risquant assez vite de devenir indispensables pour assurer la bonne marche de SCANI et la cohésion du groupe.

Par ailleurs, les administrateurs peuvent également donner du temps pour des fonctions précises au sein de la coopérative : comptabilité, installations, dépannage, représentations, animations de réunion, ...

Spécificités du conseil de surveillance

La fonction d'administrateur de SCANI n'est statutairement pas rémunérée. L'idée derrière ce principe est que les personnes chargées de trancher les questions opérationnelles ne doivent pas le faire sous l'influence de conflits d'intérêts, notamment financiers.

Les frais engagés par les administrateurs peuvent, comme n'importe quel autre volontaire, être remboursés. Ces remboursements sont détaillés dans le bilan moral annuel, personne par personne.

Il a tout de même été constaté que ce sont bien souvent les personnes les plus impliquées qui sont les plus à même de prendre des décisions .. Et lorsqu'on donne plusieurs jours par semaine à la coopérative, il faut bien pouvoir en vivre.

Ainsi, l'administration de la coopérative a été séparée en deux conseils. Si les membres du conseil d'administration peuvent être rémunérés au titre de fonctions techniques ou en tant que prestataires pour la coopérative, les membres du conseil de surveillance ont l'interdiction statutaires d'être rémunérés, que ce soit directement ou indirectement.
Missions principales du conseil de surveillance

Sans que ceci soit limitatif, les fonctions actuelles du conseil de surveillance sont :

- S'assurer que la charte éthique de SCANI est bien appliquée par tous dans les activités menées dans la coopérative. Il est possible, à ce titre, que le conseil de surveillance mette fin aux fonctions d'un administrateur ou de déclenche une demande de limogeage de plusieurs administrateurs auprès de l'assemblée générale permanente. Le conseil peut également recadrer toute personne dont les actions ou propos ne seraient pas en ligne avec les chartes de la coopérative.
- Par ailleurs, les membres du conseil de surveillance peuvent être sollicités collectivement ou individuellement par toute personne souhaitant soulever un point relatif à la charte de la coopérative ou à son application.
- Enfin, le conseil de surveillance est chargé de coordonner le travail de transparence nécessaire au sein de SCANI. Il peut, à ce titre, demander toutes précisions qu'il juge utile auprès de l'ensemble des membres, actifs ou pas, afin de mener à bien cette mission. Les membres sont, par ailleurs, encouragés à produire eux même cette transparence afin de limiter la charge de travail du conseil de surveillance.

Missions principales du conseil d'administration

Les conseils n’ont, jusqu’à présent, pas eu de rôle prépondérant à jouer dans la coopérative, les décisions ayant très majoritairement été prises par les actifs.

Le conseil d’administration dispose tout de même de certaines prérogatives, notamment bancaires. C’est donc un ou plusieurs membres du conseil d’administration qui ont en charge la gestion de la comptabilité, le règlement des fournisseurs, le déclenchement des prélèvements des membres, etc.

Plus globalement, le conseil d’administration a la charge de trancher les débats qui ne feraient pas consensus au sein des actifs.

Pourquoi rejoindre le CA ou le CS de SCANI ?

Le nombre de personne disposant d’une vue d’ensemble des activités de la coopérative est assez réduit et il est nécessaire que cela change pour permettre à SCANI de poursuivre et d’amplifier ses actions.

Les membres actuels et (surtout) les candidats au CA et au CS devront donc s’activer pour faire émerger le cadre de travail des conseils en secouant les plumes des plus anciens pour comprendre pourquoi SCANI fonctionne comme elle fonctionne aujourd’hui et comment ils peuvent influer sur ce fonctionnement pour aider là coopérative à poursuivre ses buts.

Un énorme travail de documentation et d’histoire est donc, en premier lieu, nécessaire. Même s’il n’est pas impossible de mener ce travail sans faire partie des conseils, la « légitimité de la fonction » pourrait appeler la « légitimité de l’action ».

L’espoir est qu’en apprenant le pourquoi du comment de SCANI, les personnes ayant menée ce travail se sentent plus à même de poursuivre leur action en faisant évoluer la coopérative.

Comment faire acte de candidature ?

Envoyez vos candidatures, motivées ou pas, à contact@scani.fr. Pensez à joindre une courte biographie (3 ou 4 lignes) qui servira à vous présenter à l’ensemble des autres membres.

L’ajout ou le retrait d’un administrateur peut se faire à tout moment, l’assemblée générale étant réputée permanente.

D’un point de vue concret, cette opération entraîne un certain nombre de déclarations, de formalités et a un coût de l’ordre de 300 € pour SCANI. Sauf impérieuse nécessité, il est donc préférable de grouper les entrées et éventuelles sorties d’une même année à une date unique.

L’habitude a été prise que cette date soit celle de la clôture des votes concernant l’exercice comptable de l’année précédente.

Les candidatures aux conseils

Candidature de Christophe Daniel

Candidature 2016

Mesdames et Messieurs,

Je suis raccordé et membre actif sur le secteur géographique de Migennes. Je souhaite participer à l'aventure SCANI et surtout commencer le déploiement de la fibre dans le département de l'Yonne. Je m'intéresse aussi aux usages numériques avenirs sur le réseau de la SCIC comme par exemple:

- diffusion des Conseils Municipaux
- diffusion réunions sportives locales
- équiper les bibliothèques rurales
- inventer des nouveaux moyens de communication pour les commerces et producteurs locaux

J'ai débuté en informatique sur Texas Instrument TI99 en... 1983, ma passion et aussi mon métier

Activités bénévoles

Essaye de détacher un maximum de temps de ses activités pour aider les actifs de SCANI

Activités professionnelles

Autodidacte, je travaille dans une grande banque française sur Paris en tant qu'expert Citrix

Nota : Merci à Stéphane GENDRIN car j'ai largement copié son texte pour ma présentation.

Candidature 2019

Pendant ces 3 ans de mandat (attention mon "faire de 50%" me dit plutôt 1 an et demi), j'aimerai travailler sur le support technique et la documentation de la coopérative.

NDLR : le "faire de 50%" de Christophe est sa façon de dire qu'il a besoin d'aide pour aller au bout des choses, et que lorsqu'il est seul, il s'arrête souvent à mi chemin.

Candidature de Gwenaël Adine

Bonjour amis coopérateurs,

Je me présente Gwenaël, responsable informatique et également responsable des solutions électroniques et logiciels depuis plus de 13 ans au sein de la société Efirack, j'ai rejoint depuis plusieurs mois l'association PClight puis lors de la création de SCANI j'ai fait partie des premiers membres qui ont contribués à sa création.

Efirack étant une Société spécialisée dans le monde du datacenter et des données informatiques, je suis familiarisé avec les problématiques de débit et de zones blanches. Lors de la création de la nouvelle structure SCANI j'ai proposé d'apporter ma contribution en permettant de partager le Flux internet de la Fibre D'Efirack nouvellement installée (Mai 2016) sur le secteur de Migennes.

Membre du CA de l'association SCANI depuis la session du Réseau par PCLIGHT, je m'efforce d'apporter mes idées et mes points de vue pour qu'ensemble nous puissions avancer et permettre à notre futur coopérative de grandir. A ce jour pour SCANI je participe à certains déploiements et j'entends vouloir proposer de développer le réseau sur certains secteurs qui, aujourd’hui, n'ont pas forcément d'interlocuteurs (St Bris, Chitry, Vincelles, etc). Résident sur la commune de Seignelay je suis aussi présent sur ce secteur.

Je propose donc ma candidature au Conseil d'administration pour continuer à proposer des idées pour le développement de la structure mais également participer aux différentes missions nécessaires à son bon fonctionnement, souhaitant m’impliquer bénévolement un peu plus dans la coopérative.

Candidature de Pascal Hérard

Pascal Hérard, informaticien réseaux (de 1991 à 2010) et journaliste (de 2011 à aujourd'hui).

J'ai rejoint Pc Light à l'automne 2014 par croisement d'intérêts : à la fois pour bénéficier d'une connexion Internet digne de ce nom, ainsi que participer à cette "initiative citoyenne" indispensable.

Ayant baigné dans le jus de l'open source et de l'Internet collaboratif depuis bientôt 20 ans, je ne me voyais pas rater l'occasion de travailler sur ce réseau associatif/coopératif [1]membre de la FFDN.

Je participe depuis 2 ans à l'installation de relais ou de nouveaux adhérents (quand je peux), suis correspondant local pour mon village (et sur une zone de 10 km de rayon), aide (difficilement) à mettre place des outils d'information au sein de la future coopérative, répond aussi de temps en temps à des appels à l'aide (ou de nouvelles demandes), bref : je bricole dans Scani.

Je suis membre du CA de l'association et souhaite intégrer le Conseil de surveillance (CS). La raison de cette candidature est simple : ayant participé à la rédaction de la charte éthique, et profondément attaché à l'aspect non-marchand, d'intérêt public de la structure, je pense pouvoir aider le CS à maintenir la philosophie très particulière du FAI Scani.

Candidature de Jérôme Louis

Participant depuis déjà plusieurs années à la mise en place du réseau SCANI, je m’occupe plus spécifiquement du réseau sur la région d’Auxerre.

Je suis le co-gérant de la société VIRTUA-NETWORKS, qui participe activement au réseau étant un des fournisseurs de débit avec la fibre optique présent dans le Datacenter de la société installé à Auxerre.

Je vous propose ma candidature au Conseil d’administration pour continuer à faire grandir le réseau et apporter mes compétences à son développement.

Candidature de Stéphane Gendrin

Bonjour à tous,

Bien que récemment raccordé et membre actif sur le secteur géographique de Poilly sur Tholon (ça faisait quand même 1 an qu'on y travaillait avec Bruno), je souhaiterait faire bénéficier SCANI de mes compétences en Business Development, Marketing, Finance. Vous trouverez ci-dessous mon résumé personnel à l'image de ceux qui sont déjà renseignés sur le wiki afin que l'AG puisse se faire son avis lors des élections :

Stéphane Gendrin, A débuté en informatique sur Sinclair ZX81 en... 1981 (les plus vieux compatiront), toujours intéressé depuis par l'informatique mais pas au point d'en faire son métier

Activités bénévoles

Essaye de détacher un maximum de temps de ses activités pour aider les gens de mon secteur géographique à migrer vers Scani
Administrateur de l'Union Départementale 89 de la CFE-CGC

Activités professionnelles

Business Development Manager au sein d'un équipementier automobile de rang 1

Activités annexes

Développement d'un business de salle de réception pour mariage, anniversaire
Executive MBA, NEOMA Business School : Marketing, Finances, Commerce, Stratégie

Projet

Mettre au service de SCANI mes compétences pour l'accompagner dans son développement et sa structuration

Candidature d'Alfred Urban

Alfred Urban (FRED’ELEC) 56 ans Antenniste et dépanneurs TV. Prestataire, bénévole et membre de SCANI depuis un peu plus d’un an. J’étais dans le comité d’administration lors de la création de SCANI. Je suis candidat, pour être membre au conseil d’administration afin de contribuer au développement technique de Scani

Candidature de Bruno Spiquel

Bruno 'Spyou' Spiquel, faiseurs de réseaux de tous genres.

J'ai rejoint Pclight fin 2012, amenant avec moi les quelques briques technique nécessaire qui manquaient à la concrétisation du projet de fournisseur d'accès associatif qui a été lancé début 2013 (la passion, la motivation et tout un tas d'autres choses étaient déjà là)

Depuis, je m'occupe principalement à développer le réseau en participant à la majeure partie des installations de relais et chez les adhérents. Je m'occupe également du développement des outils de suivi technique et comptable et de la conversion en coopérative.

J'avais démissionné du conseil d'administration de SCANI le jour de la transmission du réseau entre Pclight et SCANI afin d'éviter tout conflit d'intérêt préjudiciable au cadre strictement associatif.

Le fonctionnement de la coopérative, reposant sur un conseil d'administration et un conseil de surveillance me donne l'occasion de proposer ma candidature au premier conseil en étant assuré que d'autres joueront le rôle de garde fou nécessaire à la conservation de l'esprit d'origine du projet dans le second. Je souhaite par ailleurs continuer mes missions techniques actuelles avec, si le collectif le juge opportun, une rémunération en ce qui concerne la maintenance de l'existant et le développement des outils (mais pas en ce qui concerne le développement du réseau en lui même, action qui, à mes yeux, doit rester bénévole).

Candidature de Cérdic Colson

Cédric Colson alias Kicik. 40 ans marié 2 enfants.

Membre créateur, à l'origine du FAI Pclight. Cuisinier de métier, un ovni dans le monde des geeks...

Je trempe dans le monde associatif depuis une vingtaine d'année, AJBO, ACLM et bien entendu PCLight.

Suite à la décision des membres de pclight de céder le réseau internet à SCANI, je n'ai tout d'abord pas manifesté clairement mon désir de poursuivre l'aventure au sein de cette dernière. Cependant je n'ai jamais cessé d'assurer la transition avec les demandes de raccordement et les divers points à régler concernant la cession. Besoin de renseignements, sur tel ou tel point géré antérieurement.

Aujourd'hui, je garde un oeil distant, mais régulier sur les diverses activités de SCANI. Je donne parfois mon avis, quand je pense que celui-là puise avoir un intérêt. Je me déplace très occasionnellement lors d'un problème sur mon secteur.

C'est pourquoi, je souhaite poursuivre dans ce sens, en proposant mes compétences acquises tout au long de ces années, compétences en terme d'image, de représentation, de persuasion, de prévention, et de compétences informatiques.

Je souhaite donc rejoindre l'équipe d'une manière plus ambitieuse et plus formelle pour d'une certaine façon assurer une continuité dans mon engagement pris auprès de Pclight, et que je souhaite poursuivre chez Scani.

Candidature de Thierry Corniot

Thierry CORNIOT, maire de Seignelay, Président de la Communauté de Communes Seignelay Brienon.

J'ai découvert SCANI quand sur mon canton (où j'étais Conseiller Général) la maire d'une commune m'avait expliqué sa difficulté a obtenir une réseau internet décent sur sa commune. Ce qui pénalisait ses écoles et rendait sa commune peu attractive (des ventes immobilières n'avaient pas pu se faire pour cette raison)

Nous avons donc décidé d'implanté un mat sur les hauteurs de Seignelay afin de couvrir la vallée en contrebas. SCANI a fait le reste et le Dieu internet est apparu.

Ayant pu tester réellement les possibilités de SCANI, j'ai été un fervent défendeur de la cause SCANI au Département (ce qui je pense a aider à pouvoir échanger avec le CD89) et j'ai interpellé notre député sur les actions locales de SCANI.

Je souhaite apporter une vision des collectivités locales sur cette structure.

Candidature de Pascale Doz

Pascale Doz, consultante en Base de Donnée depuis 1996, j'ai été technicienne en mesures physiques et formatrice en CAO dans une vie antérieure.

J'ai une petite maison à Grandchamp, commune qui fait partie des communes "internet-ement" sinistrées de l'Yonne. Le maire de Grandchamp m'a demandé au moment de son élection un appui technique pour amener Internet.

J'ai rencontré Orange et puis…PCLight… et ça été le coup de foudre!

Je ne suis pas spécialiste réseau, mais je sais gérer des projets et j'adhère pleinement à la démarche, l'état d'esprit et la philosophie de Scani. J'ai sincèrement envie de participer activement à cette aventure humaine et technique.

Je propose de m'investir au Conseil de Surveillance pour aider à maintenir l'esprit de Scani qui m'est cher tout en continuant à m'impliquer dans les projets de terrain (à ce jour, Grandchamp et fibre)

Candidature de Christophe Delaunay

Ce mail pour répondre à l’appel de candidature pour le conseil de surveillance.

J’ai pu lire avec attention les moyens et méthodes du conseil de surveillance. Je n’ai pour ma part aucun intérêt financier avec la coopérative, en dehors bien sûr du paiement de mon accès Internet.

J’exerce comme médecin généraliste à Joigny. 43 ans, marié, 2 enfants. Depuis le début de l’aventure PClight/Scani, je suis reconnaissant que des âmes volontaires aient pu autant améliorer mon expérience d’Internet. Et m’en sens redevable. Si aider la coopérative et siéger au conseil de surveillance peut aider en retour, j’en serai ravi.

Je ne suis pas élu, mais mon exercice professionnel m'amène à rencontrer beaucoup de gens, dont certains autres membres de la coopérative. Au cabinet, je suis nécessairement amené à faire preuve d’empathie/neutralité avec les patients, ce qui me semble une expérience intéressante par rapport à la mission du conseil de surveillance.

Candidature de Franck Mouchel

Franck Mouchel, je suis membre depuis août 2015 aux Ormes et à Sommecaise (Gîte). J'ai 43 ans, marié avec 1 enfant de 14 ans.

Je suis cadre dans une entreprise internationale dans la domaine de gestion technique de bâtiment (Domotique pour les bâtiments tertiares).

J'ai plutôt un profil technique "sans être un Geek" pour autant ! Mais j'ai des notions de réseaux.

Je suis également président d'une association qui organise des manifestations dans le village des Ormes.

J'ai vu, de l'extérieur, l'évolution de PCLIGHT vers SCANI.

J'aimerai contribuer en tant que membre du CA afin d'aider à construire une structure solide et pérenne.

Candidature de Jean Andorin

Après un parcours de contrôleur de gestion, trésorier, et enfin directeur administratif et financier dans les secteurs économiques divers (édition, chimie, automobile, banque, assurance..), je suis actuellement consultant indépendant en entreprise, ainsi que formateur auprès d'écoles de commerce et d'ingénieurs.

Non geek, je ne suis qu'un utilisateur limité d'internet et des outils informatiques ; je pense ainsi pouvoir vous apporter ma contribution pour permettre à SCANI d'être encore plus proche de ses membres utilisateurs. En outre ma connaissance du tissu industriel icaunais pourrait servir l'implantation de notre réseau.

Candidature d'Hervé Chadelat

J’ai 58 ans, partout ou je suis passé, j’ai semé des pylônes de différentes hauteur pour assouvir ma passion ; le radio-amateurisme. Cette passion m’a amené à découvrir que la radio mène a tout, même aux possibilités de fusionner l’internet avec des liens radios.

Étant en roue libre, heu pardon en préretraite, je dispose maintenant d un peu plus de temps a partager avec ceux que cela intéresse.

Candidature d'Alain Arnault

Après réflexion, renseignements, et après avoir lu le document envoyé par Bruno, je me décide à vous proposer ma candidature au CA de SCANI.

Dès que j'ai eu connaissance du concept, il y a peu de temps finalement, la démarche m'a semblé particulièrement en phase avec l'évolution souhaitable de notre société. L'idée d'une rupture avec le schéma traditionnel fournisseur/client m'intéresse.

Alors bien évidemment la perspective d'être acteur dans l'évolution de ce concept, de faire grandir l'arbre en gardant ses racines bien ancrées m'attire beaucoup. Et puis, outre l'idée, le concept, il y a aussi et surtout les personnes, je n'en connais jusqu’ici que deux, Bruno et Fred. Leur sympathie, leur approche non commerciale et non partisane n'a fait que me renforcer dans mon choix de la solution SCANI dans un premier temps et aujourd'hui dans cette candidature. Ce sont les valeurs que je souhaite défendre.

Pour en dire un peu plus sur moi, mon profil est simple, j'occupe aujourd'hui un poste à large spectre dans un groupe de distribution automobile. Mon champs d’action va des financements et assurances à la communication et à la relation client. Je fais aussi office de référent informatique étant le moins incompétent de l'équipe dans ce domaine, m'amenant ainsi à passer beaucoup de temps à dépanner mes collègues. A l'origine, j'ai une formation commerciale et économique.

Candidature de Marc Zugetta

J ai découvert SCANI au moment de mon arrivé dans la région (l année dernière), devant ouvrir une ligne internet, je me suis renseigné sur les fournisseurs potentiels, c est la que j ai entendu parler de PClight et de fil en aiguille de SCANI.

Admiratif devant le travail déjà accompli par les actifs mais interloqué du travail restant a fournir. J ai décidé de rejoindre le bateau SCANI pour me rendre utile.

Toujours intéressé et passionné par beaucoup de sujets, je cherche continuellement a apprendre de nouvelles choses et faire des rencontres enrichissantes émotionnellement parlant. J ai une bonne expérience du milieu associatif (tour a tour,président,membre du CA et fondateur de plusieurs associations) ainsi que du monde professionnel (chef d'entreprise de plusieurs sociétés).

Candidature de Mathieu Deburgrhave

Mathieu, bientôt 34 ans, instit à Champvallon.

J'ai découvert SCANI dans un article paru dans l'Yonne Républicaine. J'ai fait le tour de tout ce que j'ai pu trouver (le site, le wiki, même la vidéo de Bruno au Breizh Camp) pour en arriver à la conclusion que c'était un projet génial dans lequel j'avais envie de m'impliquer. Je l'ai déjà fait au niveau associatif, syndical et même politique, mais entrer dans le CA d'une coopérative serait une première pour moi.

Mon agenda est à moitié saturé par une vie de père séparé mais promis, l'année prochaine je limite les pojets à mener la semaine sans enfants pour pouvoir consacrer du temps à SCANI.